



# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 860

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, que le Conseil municipal étudiera, lors de sa séance du **mardi 13 juin 2023, à 19 h 30**, une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 860, pour les fins suivantes :

### 1- DEMANDE 2023-00022

**Immeuble** : 4, rue de Normandie

**Zone** : A011

**Nature** : La demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un garage privé isolé en cour avant.

**Effet** : Une décision favorable du Conseil aurait pour effet d'autoriser la construction d'un garage privé isolé en cour avant, alors que l'article 121 du Règlement de zonage 860 interdit les garages en cour avant.

Le Comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande le mercredi 17 mai 2023 et remettra ses recommandations au Conseil municipal.

Toute personne intéressée peut se faire entendre au Conseil lors de la séance à laquelle cette demande de dérogation mineure sera étudiée, soit le **mardi 13 juin 2023**.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 18 mai 2023.

Geneviève Lazure  
Directrice du service du greffe et greffière